

Un nouveau pas vers la fusion entre l'UCL et Saint-Louis

■ Le gouvernement ouvre aussi la voie à une intégration de l'Ihecs au sein de l'ULB.

Le projet de fusion entre l'UCLouvain et Saint-Louis-Bruxelles est un feuilleton qui peine décidément à livrer son dénouement.

Comme nous l'annoncions ce jeudi matin, et après des mois de tensions, le gouvernement PS-CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi en première lecture un avant-projet de décret qui permettra d'officialiser cette fusion. À terme cependant. Car s'il doit encore parcourir tout le chemin législatif requis, il vient seulement d'être envoyé pour demande d'avis "en extrême urgence" à l'Ares l'Académie qui chapeaute l'enseignement supérieur. De plus, s'il témoigne d'un possible accord global, ce texte ne livre pas son verdict sur l'ensemble des points.

L'UCLouvain avait fait une proposition à l'Ihecs en vue d'une fusion. Une proposition déclinée.

Avant tout, le texte approuvé mercredi n'ouvre pas la possibilité à tous les établissements de fusionner comme ils l'entendraient à l'avenir. La logique du décret Paysage qui structure le monde académique francophone sur la base de pôles géographiques demeure inchangée. Ce texte permet cependant à l'UCLouvain et Saint-Louis d'une part, et à la haute école Ihecs et l'ULB d'autre part, de solliciter une demande de rapprochement. Car si les deux premières universités souhaitent fusionner, l'Ihecs entend quant à lui intégrer l'ULB.

L'Ihecs s'inquiète de l'agenda proposé

Deux questions – d'envergure – doivent encore être tranchées. La première est d'ordre financier. En rejoignant l'ULB, l'Ihecs risque d'affecter lourdement le budget de la Haute école Galilée à laquelle il appartient actuellement. La seconde question porte, elle, sur le sujet sensible des "habilitations", c'est-à-dire les autorisations accordées aux universités pour dispenser telle ou telle formation. "Il faut des garanties pour ne pas augmenter la concurrence (entre universités) sur le territoire bruxellois", a souligné le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) auprès de l'agence Belga. Mais à ce stade, il reconnaît qu'il n'y a pas encore de compromis.

L'avant-projet de décret doit maintenant parcourir le long chemin législatif qui l'attend. Et pour qu'il aboutisse d'ici les élections, il s'agira d'engager un sprint des plus serrés (d'où la demande en extrême urgence auprès de l'Ares) qui inquiète beaucoup la direction et les représentants syndicaux de l'Ihecs. Un tel bouleversement ne peut être discuté en urgence, expliquent-ils. Si ce calendrier "intenable" est maintenu, il n'y aura pas de rapprochement Ihecs-ULB, a même prévenu Jean-François Raskin, l'administrateur-général de la haute école.

Du côté de l'UCLouvain, les attentes sont autres. Son recteur Vincent Blondel se dit "heureux" de cette nouvelle avancée. Il souligne par ailleurs qu'il a fait une proposition à l'Ihecs sur le modèle de celle qu'il avait adressée à Saint-Louis. L'Ihecs a cependant choisi de rejoindre l'ULB dans le cadre d'une intégration, plutôt que l'UCLouvain dans celui d'une fusion.

BdO